

Antigel MPG

Art. 4850

Description: L'antigel MPG est un concentré d'antigel et d'agent anticorrosif à base de propylène glycol. Il contient un paquet d'inhibiteurs hybrides à base de silicates, exempt de matières potentiellement toxiques telle que nitrites.

Domaine d'utilisation: L'antigel MPG offre une protection efficace de longue durée. Il peut être utilisé sans restriction pour refroidir ou chauffer dans des circuits de refroidissement ou de chauffage ainsi que dans les installations de gicleurs d'incendie, solaires ou frigorifiques.

Propriétés du produit

- Excellente compatibilité avec les métaux
- Le concentré présente d'importantes réserves d'alcali
- Tendance au moussage faible
- Excellente compatibilité avec les joints

Avantages

- Des substances inhibitrices empêchent la formation de produits de dédoublement acides et garantissent aussi à long terme une protection fiable contre la corrosion et l'envasement
- En cas de formation de produits de dédoublement acides, ces derniers seront neutralisés par les réserves d'alcali
- Lors de la circulation du liquide, des additifs anti-mousses puissants évitent la formation de mousse
- Des joints (élastomère) ne sont pas attaqués

Indications pour applications générales:

La concentration optimale doit être fixée de façon spécifique à l'application; toutefois, celle-ci ne peut pas se trouver en dessous de 33% volumétrique sous peine de ne plus pouvoir garantir la protection contre la corrosion et la stabilité microbiologique.
Les mélanges à plus de 60% volumétrique d'antigel MPG dans l'eau sont à éviter. En effet, à partir de cette limite, il n'y a plus aucune amélioration en matière d'antigel et les caractéristiques physiques diminuent en ce qui concerne le transfert thermique et l'aptitude au pompage.

Antigel

Concentration en % volumétrique:	35	40	45	50	55	60
Point de cristallisation ⁽¹⁾ en °C:	-16.0	-21.0	-26.5	-33.0	-41.0	-49.0
Antigel en °C:	-18.2	-23.9	-31.2	-39.3	-48.7	<-50
Point d'écoulement en °C:	-20.4	-27.0	-35.1	-44.8	<-50	<-50

⁽¹⁾ selon ASTM D 1177

Indication

La notion "antigel" permet une certaine marge d'interprétation, à savoir:

- Point de cristallisation: à ce point, les premiers cristaux de glace commencent à se former. Il correspond à l'antigel pouvant être déterminé par le réfractomètre (échelle de propylène glycol). Ces appareils de mesure peuvent présenter un écart de 1 à 2 degrés. Cette valeur contient une certaine marge de sécurité par rapport à l'effet antigel réel dans le circuit thermique.
- Antigel: le mélange d'antigel se transforme en pulpe de cristaux pompable. Cette phase peut être tolérée pour une courte durée ; elle ne convient pas au fonctionnement continu.
- Point d'écoulement: à ce point, la pulpe de cristaux commence à se durcir.
- Pour la fabrication d'un mélange, utilisez de préférence de l'eau adoucie.
Les mélanges avec de l'eau à 35.7° fH (20° dH), enrichie de 50 ppm de chlorure ou de 50 ppm de sulfate donnent un résultat satisfaisant de protection contre la corrosion. Si les valeurs d'analyse de l'eau dépassent les valeurs limites, elle doit être traitée de façon adéquate, par ex. en ajoutant de l'eau douce, distillée ou déminéralisée. Ainsi, une teneur trop élevée de chlorure ou de sulfate peut être diminuée. Sur demande, l'antigel MPG est aussi disponible sous forme de mélange.

Données pour la protection de secours anticorrosion:

voir verso

Antigel MPG

Art. 4850

Données pour la protection de secours anticorrosion:

Test de corrosion selon ASTM D 1384

Métal, respectivement alliage	Antigel MPG (33%) Perte de poids en mg/ coupon (1)	Propylèneglycol/ eau 1:2 (sans agent d'inhibition)	ASTM D 3306 (max.)
Cuivre	1.1	3.0	10
Brasage tendre	1.8	130	30
Laiton	0.7	7.5	10
Acier	0.1	150	10
Fonte grise	-0.3	270	10
Aluminium	1.5	16	30
AlMn	2.1	/	/

(1) Perte de poids après nettoyage chimique selon ASTM. Les augmentations de poids sont indiquées par le signe '-'. Perte de poids en g/m² = 3.076 x perte de poids en mg/coupon

Solubilité: Miscibilité avec l'eau dans n'importe quel rapport

Compatibilité: Il ne faut pas mélanger l'antigel MPG avec un agent protecteur de radiateurs exempt de silicate. C'est seulement ainsi que l'on évite la formation de vase tout en garantissant une protection optimale contre la corrosion.
L'antigel MPG ne peut être stocké dans des récipients zingués ou conduit par des tubes zingués du fait qu'il y a risque de formation de glycols de zinc insolubles (vase de zinc).

Données physico-chimiques:	Couleur:	vert	
	Densité à 20°C:	1,05 g/cm ³	EN ISO 12185
	Réfraction à 20°C:	1,431	DIN 51423
	Point d'ébullition:	>100°C	ASTM D 1120
	Point d'inflammation:	103°C	DIN EN ISO 2719
	Valeur pH dans 10% H ₂ O:	8,2	DIN 51369
	Valeur pH concentré:	7	DIN 51369

Aspects de sécurité et d'environnement:	ADR/RID:	Pas de marchandise dangereuse
	Précautions:	Le produit ne doit pas arriver dans les eaux usées, les eaux souterraines, les eaux de surface ou dans la terre.
	Classe de danger pour l'eau:	Faible mise en danger de l'eau (WGK 1)
	Biodégradabilité:	Facilement biodégradable
	Code de déchets LMD/CE:	16 01 15
	Code de déchets CH:	Identique au code de déchets CE (selon l'OMoD du 01.01.06)
Classification et étiquetage:	Indiquée dans la fiche de données de sécurité	



Conditionnements: Fût: 60 l • 208 l

Bidon: 25 l

Les spécifications susmentionnées sont soumises à des adaptations régulières. Changements sans préavis. Les indications contenues dans cette feuille de données sont basées sur les propriétés et possibilités d'utilisation qui nous sont connues. Aucune obligation juridique ne peut découler de ces données. La maison Blaser Swissslube AG n'est pas responsable des dommages pouvant résulter d'une utilisation incorrecte des produits. Il va sans dire qu'il n'en résulte aucune obligation juridique de notre part.

39.501 F (0721)